

	 Bénin	Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) : Un instrument de renforcement de l'autonomisation économique des femmes agricultrices béninoises Projet Femmes, Sols et Énergie I et II (FSE) – 2016-2021
---	--	---

Le contexte

La **mise à disposition de services financiers en milieu rural** peut jouer un rôle important dans le développement. D'une part par la résilience face aux risques et aux imprévus, d'autre part par la possibilité de lancer ou de consolider des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Toutefois les producteurs et productrices du milieu rural béninois rencontrent encore beaucoup d'obstacles pour l'octroi d'un crédit et la majorité des prêts octroyés par les Structures Financières Décentralisées (SFD) sont des prêts à court terme.

L'objectif

Les **mécanismes d'épargne et de crédit basés sur la communauté** constituent une alternative intéressante à la microfinance. Dans le cadre du projet FSE, Eclasio et l'ANaF ont mis en place le système d'**Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit¹ (AVEC)**, système qui s'est exporté dans d'autres projets par la suite. L'objectif était de renforcer la résilience et l'entrepreneuriat rural, mais aussi d'autonomiser les femmes, qui constituent le public-cible du projet.

Les AVEC s'inspirent des systèmes traditionnels de cotisation dans les villages, tels que les tontines. Elles permettent l'accès à des prêts tout en offrant de **nombreux avantages** par rapport à une SFD traditionnelle :

- **Pas de procédures administratives et rapidité d'octroi du prêt**
- **Flexibilité et adaptation aux réalités communautaires et individuelles**
- **Pas de garantie financière pour obtenir un prêt**
- **Renforcement de la cohésion sociale**
- **Intérêts au profit du groupe**
- **Limitation du risque d'endettement, puisque basé sur l'épargne**

¹Le principe des AVEC et de la micro-épargne a été développé par CARE dès 1991 face au manque d'accès des populations rurales aux services financiers formels, dont le microcrédit. Les AVEC se base sur le système traditionnel des tontines. Plus d'informations : CARE - Dossier de presse: « La micro-épargne, un outil de développement pour les populations exclues de la microfinance »

La méthode

Les AVEC ont été mises en place dans le cadre du deux projets spécifiques avec des approches différentes

• Via les coopératives

Dans le cadre du Projet Promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes et Soutien à la filière Cajou (PESoC) 2020-2022, Eclasio et ses partenaires ont travaillé uniquement avec des **coopératives de producteurs et productrices d'anacarde**. Le projet soutient notamment les coopératives dans le **renforcement des compétences techniques et dans la mise en œuvre d'alternative agroécologiques pertinentes**.

Il soutient aussi les coopératives en tant que groupement et, dans ce cadre, leur propose de mettre en place une AVEC.

• Via les femmes ressources

Dans le cadre du projet FSE, Eclasio et ses partenaires ont travaillé avec des « **groupes ressource** » : cadre d'échanges d'une dizaine de femmes, qui se réunissent régulièrement pour **discuter de leurs contraintes et leurs besoins et trouver ensemble les solutions adéquates, sur la base de l'expérience et des compétences de chacune**.

Dans le cadre du projet FSE, Les femmes ressources ont été soutenues dans différentes réalisations dans les villages d'intervention, dont la mise en place d'AVEC pour le volet « économique ». Ces **AVEC ont remporté un grand succès grâce à leur fonctionnement simple et leur adéquation avec les besoins locaux**. Ils se sont ensuite propagés en dehors des groupes ressources et du projet.

Dans le cadre du projet FSE, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'autonomisation des femmes s'est couplé à l'ouverture, par le projet, d'un **fonds de garantie** auprès d'une institution de microcrédit, SIAN'SON microfinance. Le fonds doit faire effet de levier : il permet aux bénéficiaires d'emprunter des sommes plus importantes et à plus long terme que ce que peut leur permettre leur AVEC, limitée par les sommes épargnées par les membres. Ce fonds, nettement moins mobilisé que les AVEC, a tout de même permis à une série de producteurs et productrices d'obtenir un crédit pour les charges d'exploitation (labour, semences etc) ou des AGR d'achat-revente de céréales, par exemple.

> Voir aussi la fiche de capitalisation «Les femmes ressources : actrices de changements»

Dans les deux cas, Eclasio et ses partenaires mettent à disposition des membres un « **Kit AVEC** » constitué d'une caisse métallique, d'un registre, de carnets de compte, d'un cadenas et de calculatrices pour accompagner le groupe.

Fonctionnement d'une AVEC

1. Des producteurs et productrices se réunissent en groupe de 5 à 30 membres, par affinité, pour former une AVEC. L'adhésion est libre et volontaire. Les membres sont mutuellement cooptés. Le nombre doit permettre de créer une réserve de capitaux suffisants, mais être assez restreint pour que les réunions restent gérables.

2. Chaque AVEC est autonome et autogérée. Elle définit elle-même ses règles internes de fonctionnement: fréquence des réunions, valeur des parts, intérêts...

Les groupes se réunissent chaque semaine au cours du premier cycle, mais cette fréquence peut être réduite au cours des cycles ultérieurs, si les membres le souhaitent.

3. Chaque membre acquiert, à chaque réunion, 1 à 5 parts, ce qui lui permet d'épargner l'argent investi.

Toutes les transactions sont effectuées au cours des réunions et en présence de tous les membres de l'association. Pour éviter que des transactions soient effectuées en dehors des réunions régulières, et empêcher les mouvements de fonds non autorisés ou la falsification des registres comptables, le groupe utilise une caisse fermant avec trois clés. Ces trois clés sont confiées à des personnes distinctes habitant des quartiers différents.

4. L'épargne collective placée dans une caisse permet aux membres, après une période de trois mois, d'emprunter, en fonction de ses propres parts et en fonction de l'argent disponible. Le crédit est accordé sur base de la confiance qu'on accorde à l'emprunteur et sur base du projet qu'il ou elle propose : il doit poursuivre un but social ou durable.

Tous les membres possèdent un carnet de comptes individuel dans lequel sont inscrits les montants épargnés et les montants empruntés.

5. Les emprunteurs disposent de 3 mois pour rembourser leur prêt, sur base d'un taux d'intérêt qui varie de 5 à 10% en fonction du groupe. Le remboursement peut se faire selon un rythme et des montants libres, tant que la somme est atteinte à échéance.

6. Les AVEC fonctionnent par cycle d'épargne de 9 à 12 mois. Après un cycle, l'argent est redistribué en fonction des parts de chacun et le surplus des intérêts est soit partagé, soit utilisé collectivement.



Séance d'épargne à Boribansifac, commune de Toucountouna

Les résultats

Eclodio et ANaF ont accompagné 54 AVEC sur la durée du projet FSE I et II. Certains groupes d'épargne existaient avant le démarrage du projet et ont été renforcés, d'autres ont été mis en place. Deux cycles d'épargne ont été expérimentés durant le projet.

A court terme, les AVEC remportent rapidement du succès où ils sont implémentés, dénotant un réel besoin des communautés :

- **Augmentation de la participation** entre les premiers et seconds cycles : de 1162 membres à la fin du premier cycle à 1247 membres au début du second cycle, toutes communes confondues.
- **Augmentation de la part moyenne d'épargne** de 8,45%, entre les premiers et seconds cycles, toutes communes confondues. Ceci peut notamment démontrer le renforcement des capacités financières des membres après le premier cycle.

On observe aussi un impact à moyen et long terme

- Amélioration du **pouvoir de la femme** : les femmes ont développé leurs activités grâce aux AVEC et ont aussi pu utiliser l'épargne pour des dépenses imprévues. Elles contribuent aux charges du ménage, sont moins dépendantes de leurs époux et sont davantage écoutées par ceux-ci.
- Renforcement **la solidarité et de la résilience** : l'existence d'un fonds de solidarité au sein du groupe a permis de soutenir les femmes dans les événements imprévus malheureux (décès, maladie, etc...) et heureux (naissance, mariage, etc...). Les prêts via les AVEC sont en partie utilisés pour les dépenses du ménage : scolarité des enfants, santé, alimentation... Ils contribuent à une sorte de sécurité sociale communautaire.
- Création d'un **cadre d'échanges** : les réunions de cotisation, obligatoires, permettent aussi aux membres d'échanger sur d'autres sujets et préoccupations. Cela renforce la cohésion sociale mais participe aussi à la diffusion d'innovation, notamment d'innovation relatives à l'alimentation et aux pratiques agroécologiques.
- Renforcement de **l'économie rurale** à travers le développement d'AGR par les femmes. Une grande

partie des prêts est utilisée pour développer des activités telles que le stockage et la vente de céréales, ou la transformation de produits alimentaires dérivés.

- **Réduction de l'exode** des femmes vers le Nigéria, à la recherche d'emplois saisonniers.

Pour notre santé, c'est 50 francs. La totalité est là pour les petits problèmes de santé, dans la caisse. Donc dans nos caisses nous faisons beaucoup de tontines [épargne] partout. Vers Kotopounga nous avons près de 15 caisses.

Jeannette Sinensanbou,
entrepreneuse de Kotopounga, commune de Natitingou



Séance d'épargne dans la commune de Natitingou

Les leçons apprises et difficultés rencontrées

- L'AVEC doit être constituée de **membres qui se connaissent et se choisissent** mutuellement sur base de leurs affinités et de la confiance qu'ils s'accordent. Cet aspect constitue une condition *sine qua non* pour que le système fonctionne.
- La gestion, et notamment la gestion financière, doit être **rigoureuse, claire et transparente**. Par exemple, les transactions sont faites pendant la réunion en présence de tous les membres et le montant d'épargne récolté pour cette réunion est communiqué à tous.
- Le groupe doit compter au moins une **personne alphabétisée**. Celle-ci possède un registre central pour compiler les informations concernant l'ensemble du groupe.
- L'équipe technique est présente à la création du groupe mais doit se mettre en retrait et **laisser le groupe s'autogérer** une fois que les règles sont clairement établies et comprises.
- Il est conseillé **qu'un prêt ne dépasse pas trois fois la somme que l'emprunteur a épargné** en parts. Toutefois, on constate que des prêts plus élevés sont parfois octroyés, sur base de la crédibilité de la personne et de la confiance que les autres lui accordent.
- Si les AVEC présentent de nombreux atouts, notamment au niveau de la cohésion sociale, et participent à l'amélioration du revenu des femmes, on remarque qu'elles mènent rarement à la création de projets d'envergure et à leur formalisation.



Célébrations de fin de premier cycle AVEC à Pouya, commune de Natitingou

www.eclosio.org - benin@eclosio.org - Octobre 2021